

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

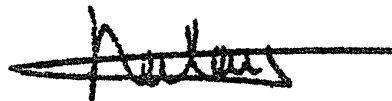
Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, au 2-2 « Développer des espaces verts diversifiés, plus naturels et plus riches rendant de multiples services », à la page 46/109, le paragraphe suivant est complété ainsi :

« La création ou la valorisation d'espaces verts et de nature doit aussi être l'occasion de concourir à la maîtrise à la source des ruissellements, qui est un enjeu majeur en Île-de-France, par la désimperméabilisation, la mise en place de modelés de terrain modérés, de noues, de haies et d'une végétation adaptée. **Une telle perspective implique l'abandon de projets d'aménagement contraires aux objectifs du Plan vert, comme le projet Europacity, qui ne pourra que contribuer davantage à bétonner et à détruire des espaces verts et agricoles aux fonctions écologiques indispensables.** »

Exposé des motifs :

La lutte contre la disparition des espaces verts et agricoles est un enjeu directement lié à celui de la préservation des milieux aquatiques et humides, de la désimperméabilisation et de la maîtrise des ruissellements.

La Région affirme dans ce Plan vert sa volonté d'agir sur ces questions. Afin d'être en pleine cohérence avec ses objectifs, elle doit par conséquent affirmer énergiquement son opposition au projet Europacity, qui prévoit le bétonnage et la suppression de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, avec pour conséquence des dégâts écologiques considérables et irréversibles.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

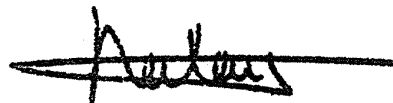
Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, page 42/109, le 1-3 « Décliner cette stratégie à l'échelle locale dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement » est complété par le paragraphe suivant :

« Dans le cadre des projets d'aménagement en cours autour des futures gares du Grand Paris Express, la Région apportera un appui fort aux indispensables et nombreuses constructions de logements sociaux permettant la maîtrise du prix du foncier, en y associant la production d'espaces verts. »

Exposé des motifs :

Le Plan vert propose d'inclure la prise en compte de ses objectifs dans les futurs projets d'aménagement et d'urbanisme locaux.

De ce point de vue, les aménagements prévus autour des futures gares du Grand Paris Express revêtent un enjeu majeur. Il est ainsi fondamental que les constructions massives de logements sociaux, indispensables dans ces projets, s'accompagnent systématiquement de production d'espaces verts. Autant de points sur lesquels la Région devra s'investir pleinement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, à la page 51/109, le dernier paragraphe est complété de la façon suivante :

« La Région créera l'Agence régionale de la biodiversité en articulation avec l'Agence française récemment créée par la loi. **Cette agence régionale sera dotée de moyens renforcés par rapport à l'actuel organisme Natureparif dont elle sera issue.** De plus, chef de file pour la biodiversité, la Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. »

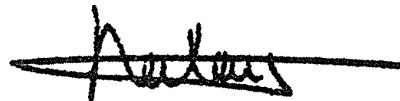
Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions de la loi sur la biodiversité d'août 2016, l'exécutif régional a prévu la création d'une Agence régionale de la biodiversité. La création d'une telle agence pourra en effet constituer un outil efficace pour l'indispensable action régionale de préservation de la biodiversité.

L'exécutif régional a en outre indiqué que cette agence serait constituée à partir de l'actuel organisme Natureparif. Ce choix ne pourra cependant s'effectuer dans une logique de « moins disant » financier, et ne s'avèrera fructueux que si la Région y engage des moyens conséquents.

Contrairement aux choix budgétaires opérés récemment par l'exécutif régional, il conviendra donc renforcer les moyens de la future agence régionale de la biodiversité par rapport à ceux attribués aujourd'hui à Natureparif, pour lui permettre de remplir efficacement ses missions.

Tel est l'objectif de cet amendement.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Dés 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

Dans le Plan vert de l'Ile-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, à la page 52/109, le 4-3 « Mobiliser les acteurs privés » est complété par le paragraphe suivant :

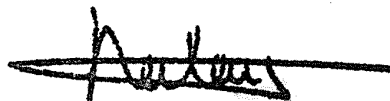
« Les acteurs du monde agricole seront également associés afin de réduire l'impact de l'agriculture régionale sur la biodiversité. Une action renforcée de la Région sera engagée en faveur du développement de l'agriculture durable, biologique et paysanne, plus respectueuse de l'environnement. Pourront dans ce cadre être mis à contribution, avec l'appui de la Région, des organismes tels que le Groupement des agriculteurs Bio (GAB), Terre de liens, Les champs des possibles et le Réseau AMAP Ile-de-France. »

Exposé des motifs :

Le Plan vert proposé ici inclut un volet concernant la préservation de la biodiversité. Cette action tout à fait indispensable doit effectivement associer les acteurs privés, notamment économiques. Parmi ces derniers, le monde agricole a un rôle majeur à jouer en matière de préservation de la biodiversité.

Il est donc du devoir de la Région de mener une action concertée avec les agriculteurs, pour orienter l'agriculture régionale vers un modèle plus durable et respectueux de l'environnement, notamment par une aide au développement de l'agriculture biologique et paysanne.

Dans le cadre de cette action, la Région pourrait également mobiliser des acteurs aux compétences reconnues, tels que le Groupement des agriculteurs Bio (GAB), Terre de liens, Les champs des possibles et le Réseau AMAP Ile-de-France.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, à la page 29/109, le premier paragraphe est complété par la phrase suivante :

« Au vu des missions qui sont les siennes en matière d'intervention foncière, de gestion, d'aménagement, de maintien des espaces verts et agricoles, d'éducation à l'environnement, et de son rôle fondamental dans la mise en œuvre du Plan vert, les moyens de l'AEV devront être notablement renforcés ».

A la page 52/109, le dernier paragraphe du « 4-1 Mobiliser et soutenir les collectivités locales », est modifié et complété comme suit :

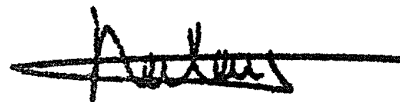
« Par ailleurs, par l'action de son Agence des espaces verts, **dont elle renforcera les moyens**, veillera à l'aménagement et l'ouverture au public de ses grands espaces de nature. La Région **entend également poursuivre son action sur les îles de loisirs, dont elle a la responsabilité**, et elle est compétente en matière de classement des Parcs naturels régionaux et des Réserves naturelles régionales qui sont autant d'espaces de qualité "de fin de semaine" comme de proximité. »

Exposé des motifs :

L'Agence des espaces verts, de par les missions qui sont historiquement les siennes concernant l'intervention foncière, la gestion, l'aménagement, le maintien des espaces verts et agricoles, et l'éducation à l'environnement, a de toute évidence un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre d'un Plan vert régional qui soit ambitieux.

Contrairement aux choix budgétaires opérés par l'exécutif régional, visant à défaire l'AEV de ses moyens, il faut à l'inverse renforcer notablement ces derniers.

Par ailleurs, concernant les îles de loisirs, qui figurent au patrimoine de la Région et constituent des espaces verts importants, il convient non seulement de rappeler leur « origine », mais aussi de réaffirmer la volonté de notre collectivité de rester pleinement impliquée dans leur gestion, en garantissant par là même, non seulement leurs fonctions de loisirs, mais aussi leur qualité écologique.



Céline MALAISE